

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 28 MARS 2017
A 20 HEURES 00**

Présents : Patrick RODHAIN, Sébastien GARNIER, Claude LEFEVRE, Marc CARRÉ, Isabelle CHARRON, Roger PIQUET, Philippe LAUNAY, Marie-Christine SALIN, Thierry LAURENS, Anick DELÉTANG, Anne REVEL-BERTRAND, Michel SURCIN, Jean-Marie CHANDEBOIS, Eliane JOUBERT, Géraldine AUTRIQUE, Nicolas GOURMELON, Sonia BONÉ, Martial TIREAU, Anne BRINDEAU, Elise ALGRAIN, Pierre-Yves FOSSEY, Lydie LE RALLE, Emmanuel GAUTIER, Christine CHAMPAGNAT, Irène CROCHARD, Mathieu LECOURBE, Sylvain LAINÉ, David LECUYER, Chantal FARDOIT, Cécile BONNARD, Carole LABICHE-LAVERNE, Laurence LEFÉBURE, Edith GOMES, Muriel BANSARD.

Excusés : Anne BRINDEAU ayant donné procuration à Sonia BONÉ
Sylvain LAINÉ
Eliane JOUBERT ayant donné procuration à Jean-Marie CHANDEBOIS
Nicolas GOURMELON
Lydie LE RALLE ayant donné procuration à Marie-Christine SALIN
Chantal FARDOIT
Géraldine AUTRIQUE

Absents : Carole LABICHE-LAVERNE, Christine CHAMPAGNAT

Secrétaire de séance : Martial TIREAU

Aucune observation n'ayant été formulée quant au compte rendu du Conseil municipal du lundi 30 janvier 2017, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire se félicite de la présence de monsieur Alain BRILHAUT trésorier.

Monsieur le Maire propose de supprimer un point à l'ordre du jour :

- Tarifs de la location de la salle de spectacle pour les associations rémalardaises

D'autre part, il indique aux membres du Conseil qu'il n'est pas en mesure de faire voter les taux des taxes ce soir du fait que la Communauté de communes du Cœur du Perche n'ait pas fixé les siens et propose de reporter trois points au conseil municipal du 11 avril :

1/ Comptes administratifs 2016

➤ **Budget général de Rémalard en Perche :**

Section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Prévues :	2 121 227,68 €	2 121 227,68 €
Réalisées :	1 146 425,59 €	1 508 209,18 €
Résultat 2016 (excédent) :		361 783,59 €
Résultat de clôture 2015 (excédent) :		751 786,21 €
Résultat global (2015+2016) :	1 113 569,80 €	

Section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Prévues :	897 590,68 €	937 443,68 €
Réalisées :	436 257,94 €	157 802,33 €
Résultat 2016 (déficit) :	278 455,61 €	
Restes à réaliser :	346 800,00 €	34 414,09 €
Résultat de clôture 2015 (déficit) :	28 703,09 €	
Résultat global (2015+2016) déficit :	307 158,70 €	

Il est proposé d'affecter le résultat au budget primitif 2017 de la manière suivante :

Compte 002 : Résultat de fonctionnement :	+ 494 025,19 €
Compte 1068 : Déficit d'investissement cumulé :	+ 619 544,61 €
Compte 001 : Résultat d'investissement :	- 307 158,70 €

➤ **Budget annexe de l'eau en régie :**

Section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Prévues :	88 701,00 €	88 701,00 €
Réalisées :	35 245,67 €	41 204,46 €
Résultat 2016 (excédent) :		5 958,79 €
Résultat de clôture 2015 (excédent) :		46 240,25 €
Résultat global (2015+2016) excédent :		52 199,04 €

Section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Prévues :	25 551,00 €	25 551,00 €
Réalisées :	2 051,00 €	8 547,56 €
Résultat 2016 (excédent) :		6 496,56 €
Résultat de clôture 2015 (déficit) :		1 987,05 €
Résultat global (2015+2016) déficit :		8 483,61 €

➤ Budget annexe de l'eau affermée :

Section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Prévues :	79 530,00 €	79 530,00 €
Réalisées :	14 742,33 €	23 357,92 €
Résultat 2016 (excédent) :		8 615,59 €
Résultat de clôture 2015 (excédent) :		56 874,50 €
Résultat global (2015+2016) excédent :		65 490,09 €

Section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Prévues :	50 656,00 €	50 656,00 €
Réalisées :	5 030,49 €	10 987,01 €
Résultat 2016 (excédent) :		5 956,52 €
Résultat de clôture 2015 (excédent) :		5 328,40 €
Résultat global (2015+2016) excédent :		11 284,92 €

➤ Budget annexe de l'assainissement :

Section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Prévues :	27 056,00 €	27 056,00 €
Réalisées :	23 926,87 €	14 399,08 €
Résultat 2016(déficit) :	8 897,79 €	
Résultat de clôture 2015 (excédent) :		7 174,66 €
Résultat global (2015+2016) excédent :	1 723,13 €	

Section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Prévues :	571 296,00 €	571 296,00 €
Réalisées :	22 634,03 €	22 013,00 €
Résultat 2016 (déficit) :	621,03 €	
Résultat de clôture 2015 (excédent) :		79 283,18 €

Résultat global (2015+2016) excédent : 78 662,15 €

Il est proposé d'affecter le résultat au budget primitif 2017 de la manière suivante :

Compte 002 : Résultat de fonctionnement :	- 1 723,13 €
Compte 001 : Résultat d'investissement :	+78 662,15 €

➤ Budget annexe du lotissement du Hautbourg :

Section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Prévues :	14 500,00 €	14 500,00 €
Réalisées :	7 249,49 €	0,00 €
Résultat 2016 (déficit) :	7 249,49 €	
Résultat de clôture 2015 :	0,10 €	
Résultat global (2015+2016) :	7 249,59 €	

Section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Prévues :	14 500,00 €	14 500,00 €
Réalisées :	0,00 €	7 249,49 €
Résultat 2016 (excédent) :		7 249,49 €
Résultat de clôture 2015 (déficit) :	7 249,49 €	
Résultat global (2015+2016) excédent :		0,00 €

Il est proposé d'affecter le résultat au budget primitif 2017 de la manière suivante :

Compte 002 : Résultat de fonctionnement :	- 7 249,49 €
---	--------------

➤ Budget annexe du CCAS :

Section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Prévues :	1 000,00 €	1 000,00 €
Réalisées :	550,00 €	0,00 €
Résultat 2016 (déficit) :		450,00 €
Résultat de clôture 2015 (excédent) :		0,00 €
Résultat global (2015+2016) excédent :		450,00 €

Section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Prévues :	0 €	0 €
Réalisées :	0 €	0 €
Résultat 2016 (déficit) :	0 €	

Restes à réaliser :	0 €	
Résultat de clôture 2015 (excédent) :		0 €
Résultat global (2015+2016) :		0 €

Il est proposé d'affecter le résultat au budget primitif 2017 de la manière suivante :
Compte 002 : Résultat de fonctionnement : + 450,00 €

Monsieur le Maire se retire. Sébastien GARNIER, 1^{er} Adjoint, soumet aux membres du Conseil municipal l'approbation des comptes administratifs 2016 du budget général et des budgets annexes.

Ceux-ci sont tous adoptés à l'unanimité

2/ Compte de gestion 2016

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice,
Le conseil municipal :
1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016
2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

3/ Budgets primitifs 2017

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 du budget général de la commune nouvelle.

Il indique que la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 778 850 €.

Les dépenses se détaillent ainsi :	
Chapitre 011 – Charges à caractère général :	353 200,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel :	530 800,00 €
Chapitre 014 – Atténuations de produits :	172 033,00 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues :	20 000,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement :	513 005,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :	132 550,00 €
Chapitre 66 – Charges financières :	29 000,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :	1 000,00 €

Les recettes se décomposent de la manière suivante :	
Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté :	494 025,00 €
Chapitre 013 – Atténuations de charges	5 000,00 €
Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses :	43 300,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes :	448 000,00 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :	695 525,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :	75 000,00 €

La section d'investissement serait équilibrée pour 1 600 222,70 €.

Monsieur le Maire présente les principales dépenses d'investissement :

Droits d'utilisation des logiciels :	11 000 €
Cimetières :	7 000 €
Matériel d'incendie :	12 000 €
Matériel informatique :	4 000 €
Mobilier :	13 000 €
Matériel services techniques :	9 000 €
Tondeuses et aspirateurs à feuilles :	20 400 €
Terrain multisports et jeux d'eau :	261 100 €
Voirie :	59 100 €
Aménagement rue de l'église :	39 600 €
Parking rue Blot :	14 400 €
Trottoirs :	130 000 €
Etudes place du Général de Gaulle :	10 000 €
Sanitaires publics :	56 600 €
Salle de spectacle :	53 000 €
Fenêtres logement place du champ de foire :	21 600 €
Eglises :	20 800 €
Travaux de couverture :	15 600 €
Médiathèque :	98 400 €
Enfouissement réseaux :	19 800 €
Ad'ap :	23 220 €

Adopté à l'unanimité

- **Budget annexe de l'assainissement**

Le Conseil municipal vote le budget primitif 2017 du service de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Fonctionnement :	29 382,00 €
Investissement :	533 204,00 €

Adopté à l'unanimité

- **Budget annexe du lotissement du Hautbourg :**

Le Conseil municipal vote le budget primitif 2017 du lotissement du Hautbourg qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Fonctionnement :	7 250,00 €
Investissement :	0,00 €

Adopté à l'unanimité

- **Budget annexe du CCAS :**

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2017 du CCAS qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Fonctionnement :	1 450,00 €
Investissement :	0,00 €

Adopté à l'unanimité

4/ Taux des taxes

Ce point est reporté au prochain conseil.

6/ Tarifs de l'assainissement

Roger PIQUET indique que lors de la préparation du budget avec M. Brillhault, il a été constaté que la part communale de l'abonnement et des consommations de la facture d'assainissement était trop faible pour couvrir les engagements à venir (construction de la station et des réseaux).

Aussi, il est proposé de fixer les parts communales de la manière suivante :

		Tarif actuel	Tarif proposé
Abonnement /an	Commune	7,62 €	10,00 €
	Fermier	46,38 €	46,38 €
Sous-total abonnement / an		54,00 €	56,38 €
Consommation /m ³	Commune	0,10 €	0,50 €
	Fermier	1,156 €	1,156 €
Sous-total au m³		1,256 €	1,656 €
Pour 120 m ³		150,72 €	198,72 €
Sous-total pour 120m³		204,72 €	255,10 €
Redevance modernisation 0,19 € / m ³		22,80 €	
TVA (10%)		20,47 €	25,51 €
Prix total pour 120 m³		247,99 €	303,41 €
Augmentation		24,60 %	

Roger PIQUET note que cette augmentation est importante pour les abonnés, néanmoins il faut tenir compte pour l'année 2018 d'une baisse de la facture d'eau potable pour Rémalard qui passera (pour 120 m³) de 2,56 €/m³ à 2,05 m³ environ, soit une baisse de 24,80 %.

Adopté à l'unanimité

7/ Indemnité des élus

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les indemnités des élus avaient été fixées lors du conseil municipal du 9 février 2016 en référence à l'indice brut terminal 1015. Or, le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 modifie l'indice brut terminal à compter du 1^{er} janvier 2017.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal de calculer les indemnités en référence à l'indice brut terminal avec les taux suivants :

Fonctions	Maximum prévu par la loi	Proposé
	Taux	Taux
Maire	43,00 %	43,00 %

1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Adjoints	16,50 %	16,50 %
du 4 ^{ème} au 9 ^{ème} Adjoints	16,50 %	13,25 %
Conseiller délégué	6%	6%

Muriel BANSARD demande ce que ce changement d'indice représente en montant d'indemnités. Monsieur le Maire l'informe qu'il n'est pas en possession des montants mais qu'ils seront rapidement communiqués à l'ensemble du conseil.

Adopté à l'unanimité

8/ Création de poste de rédacteur principal 2ème classe

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,
Vu le budget de la collectivité
Vu le tableau des effectifs existants,

CONSIDÈRE, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de secrétaire général, celui-ci pouvant être assuré par un agent du cadre d'emploi des Rédacteurs.

DÉCIDE, après en avoir délibéré,

Article 1 : création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe, à compter du 01/04/2017, dans le cadre d'emplois des rédacteurs ; le grade retenu est celui de rédacteur principal 2^{ème} classe, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut.

L'agent ainsi recruté exercera les fonctions suivantes : secrétaire générale.

Article 2 : temps de travail.

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

Article 3 : crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité (ou de l'établissement).

Adopté à l'unanimité

9/ Plan communal de sauvegarde

Ce point est reporté au prochain conseil.

10/ Remboursement au locataire

Monsieur le Maire informe que le logement situé dans la cour de la mairie (au-dessus de la salle des permanences) est loué par un professeur du collège qui a dû changer la bouteille de gaz.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- De rembourser le montant de la recharge de gaz à monsieur OBIDOL pour un montant de 21€,
- D'imputer la dépense au compte 6718 du budget général de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

11/ Communauté de communes : mise à disposition du personnel technique

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à la création de la Communauté de commune du cœur du Perche il est proposé de signer des conventions pour la mise à disposition du personnel. En effet, les dépenses de personnel de la nouvelle Communauté de communes étant déjà importante, il n'a pas été souhaité de créer un emploi technique pour répondre aux différents besoins de l'établissement. Il rappelle que les agents des services techniques de Rémalard en Perche effectuent des travaux dans les écoles, qu'un agent intervient pour l'entretien des classes et que la garde-champêtre accompagne les enfants de l'école maternelle au retour de la cantine et ouvre les bâtiments de la Communauté de commune.

Aussi, il est décidé à l'unanimité :

- d'autoriser la mise à disposition d'agents des services techniques et de la garde-champêtre à la Communauté de commune du cœur du Perche,
- d'autoriser monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer les conventions relatives à ces mises à dispositions avec un effet rétroactif au 01/01/2017.

12/ Aménagement de la rue de l'église : choix de l'entreprise

Sébastien GARNIER rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un deuxième appel d'offres a été lancé pour les travaux d'aménagement de la rue de l'église. Il demande à David LECUYER, dont l'entreprise a répondu à cet appel d'offres, de sortir de la salle.

Aussi, il présente le rapport du cabinet Ingénierie 61 ayant la charge de la maîtrise d'œuvre.

Après en avoir pris connaissance, il est proposé à l'assemblée /

- de retenir l'offre de l'entreprise Flécharde pour un montant de 20 300 € HT, soit 24 360 € TTC.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte d'engagement relatif à ces travaux.

Adopté (1 abstention : Elise ALGRAIN).

David LECUYER revient dans la salle.

13/ Enfouissement des réseaux de Dorceau : délégation de maîtrise d'ouvrage

Ce point est reporté au prochain conseil.

14/ Réfection du réseau d'eau pluviale rue du Hautbourg : délégation de maîtrise d'œuvre

Roger PIQUET indique aux membres du Conseil que le syndicat d'eau de NOCÉ prévoit un remplacement de la canalisation de la rue du Hautbourg cette année (canalisations en fonte usées et branchements en plomb).

D'autre part, le réseau d'eau pluviale de cette rue est en très mauvais état et devra être remplacé prochainement. Il paraît donc important de réaliser ces 2 opérations en même temps, c'est pourquoi afin d'éviter des doublons (notamment en maîtrise d'œuvre), un rapprochement avec le syndicat d'eau de NOCÉ a été étudié pour le choix d'un bureau d'étude unique pour ces 2 projets.

Après étude des différents devis il est proposé de retenir le cabinet SA2E pour une somme de 7 830 € HT. Le fait de se regrouper permettrait d'économiser un peu plus de 12,7% sur la maîtrise d'œuvre dont le prix initial était de 8 825 €.

Adopté à l'unanimité

15/ Avant-projet de la station d'épuration

Roger PIQUET informe les membres du Conseil que la commission assainissement s'est réunie le 22 mars pour étudier l'avant-projet de la station en présence du bureau d'étude et des financeurs.

Les sujets abordés étaient surtout techniques concernant en particulier les choix des critères de traitements des eaux et la qualité de l'eau à la sortie. En particulier le respect des paramètres de concentration maximale de rejet sur tous les éléments phosphore, azote, nitrates.

Cela en respectant les demandes de la loi sur l'eau et des différents organismes, police de l'eau, SAGE de l'Huisne et agence de l'eau.

Cet avant-projet est très complet, il couvre les premières études jusqu'à la finition des voiries, clôtures, espaces verts, déconstruction des ouvrages obsolètes et remise en état des lieux.

Le coût de cet outil de traitement s'élève à 1.770 000 € pour la construction et 200.000 € d'études et honoraires. Nous sommes presque assurés d'un taux de subvention global de 50%.

Après avoir entendu l'explication détaillée de Roger PIQUET, il est proposé aux membres du Conseil de valider cet avant-projet, étape indispensable pour ne pas perdre de temps et prévoir le début des travaux fin 2017

Adopté à l'unanimité

16/ Choix des entreprises

- *Diagnostic amiante, HAP et plomb*

Roger PIQUET informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre des travaux à effectuer sur la voirie et sur la déconstruction des anciennes stations, une consultation a été lancée par le cabinet SA2E pour la réalisation d'un diagnostic amiante pour la création de la station d'épuration et des réseaux.

Il présente le résultat des deux offres obtenues

⇒ QUALICONSULT	4 732 €
⇒ DIAPRIM	3 102 €

Les notes sur les critères techniques et les notes sur les délais sont identiques pour les 2 entreprises.

Après en avoir pris connaissance, il est proposé à l'assemblée :

- de retenir l'offre de l'entreprise DIAPRIM pour un montant de 3 102 € HT, soit 3 722,40 € TTC,
- d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte d'engagement relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

- *Coordinateur SPS*

Roger PIQUET informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre des importants travaux de création des réseaux d'assainissement collectif de BELLOU et DORCEAU et de la nouvelle station d'épuration, un poste de coordinateur S P S est obligatoire . Le cabinet SA2E, maître d'œuvre, a donc lancé une consultation.

Il présente le résultat des deux offres reçues.

⇒ QUALICONSULT 6 040,00 €
⇒ SOCOTEC 5 750,25 €

Les notes sur les critères techniques ne modifiant pas le classement il est donc proposé :

- de retenir l'offre SOCOTEC pour un montant de 5 750,25 € HT, soit 6 900,30 € TTC,
- d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte d'engagement relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

17/ Adhésion de Cour Maugis sur Huisne au SIAEP de Nocé

Roger PIQUET informe les membres du Conseil que la commune de Cour-Maugis-sur-Huisne souhaite adhérer au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Nocé. Il précise que le SIAEP a accepté cette adhésion lors du comité du 16 janvier 2017.

Aussi, il est décidé à l'unanimité d'accepter l'adhésion de la commune de Cour-Maugis-sur-Huisne au SIAEP de Nocé.

18/ Réfection du meneau de l'église St Germain : lancement des travaux et demande de subvention

Sébastien GARNIER rappelle qu'il est nécessaire de restaurer les meneaux d'une baie de l'église Saint Germain de Rémalard.

Il présente les devis établis par Virginie BERTHIER (pour les vitraux) et Franck PELAY (tailleur de pierre).

Aussi, après en avoir échangé, il est proposé aux membres du Conseil :

- de lancer les travaux de réfection du meneau de l'église St Germain,
- d'accepter le devis de Virginie BERTHIER pour un montant de 2 161 € TTC,
- d'accepter le devis de Frank PELAY pour un montant de 5 302,10 € HT, soit 6 362,52 € TTC,
- d'imputer la dépense au compte du budget général,
- de solliciter le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au taux le plus élevé.

Adopté à l'unanimité

19/ Communications et questions diverses

- Remerciements de la famille TERTRE
- Invitation commémoration Centenaire de la mort d'Octave Mirbeau
- Verbalisation

*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 46.